

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRETE DU MAIRE n° 071 / 2022

Service : QUESTURE
Tel. : 04 76 29 80 06
Ref. : BM/GT

OBJET : Délégation de signature à Madame Christine VACHEZ – Responsable de service (Directrice du Pilotage, des Ressources et de la Démocratie Locale) et habilitation à agir en qualité de représentante du pouvoir adjudicateur
ABROGE L'ARRETE n°007/2021

Le Maire de la Ville de Pont de Claix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-19, L 2122-20,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) FCS (Fournitures courantes et services), approuvé par l'arrêté ministériel du 19 janvier 2009 (publié au JO du 19 mars 2009),

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) PI (Prestations intellectuelles), approuvé par l'arrêté ministériel du 16 septembre 2009 (publié au JO du 16 octobre 2009),

VU l'arrêté n°007/2021 portant délégation de signature à Madame Christine VACHEZ qu'il convient d'abroger au 01 juillet 2022,

CONSIDERANT que le Maire peut déléguer sa signature au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux,

CONSIDERANT les nouvelles fonctions exercées par Madame Christine VACHEZ, Attachée hors classe, responsable de service (Directrice du Pilotage, des Ressources et de la Démocratie Locale) à compter du 01 juillet 2022,

CONSIDERANT que Madame Christine VACHEZ a aussi vocation à piloter, pour le compte du Pouvoir Adjudicateur, des prestations d'audit ou d'évaluation

CONSIDERANT que dans un souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation

ARRETE

L'arrêté n°007/2021 portant délégation de signature à Madame Christine VACHEZ est abrogé au 01 juillet 2022

ARTICLE 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame Christine VACHEZ, Attachée hors classe, Directrice du Pilotage, des Ressources et de la Démocratie Locale, pendant la durée de mon mandat pour :

– la signature des bons de commandes et bons d'engagement des dépenses et recettes communales (fonctionnement et investissement)

dans la limite des crédits qui lui sont confiés et dans le respect des textes relatifs au Code de la Commande Publique. La délégation concerne l'ensemble des lignes budgétaires du Budget de la Ville et de la Régie de Transports.

- la signature des ordres de tirage et de remboursement sur

ARTICLE 2 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation est donnée à Madame Christine VACHEZ pour la signature des arrêtés municipaux autorisant les ouvertures temporaires de buvettes accordées selon la réglementation qui régit leur fonctionnement et leur délivrance.

ARTICLE 3 : La signature devra être précédée de la mention suivante :

Pour le Maire,
Et par délégation,
La Directrice,
Pilotage, Ressources et Démocratie Locale,
C. VACHEZ

ARTICLE 4 : Le spécimen de signature de Madame Christine VACHEZ ayant reçu délégation est déposé ci-après :



POUVOIR ADJUDICATEUR

ARTICLE 5 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, Madame Christine VACHEZ est habilitée par le Pouvoir Adjudicateur à agir en qualité de représentante du pouvoir adjudicateur et à exercer l'ensemble des prérogatives s'y rattachant, telles que définies aux CCAG FCS et PI.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Madame la Trésorière Principale de Vif
- Service Financier
- Service Informatique
- Service Marché, Affaires Juridiques
- Service Etat Civil
- Service Politique de la Ville Démocratie Locale
- Service Vie Associative
- Service Vie Sportive
- Cabinet du Maire
- l'intéressée
- Publié au recueil des actes administratifs de la Commune

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 07/07/2022
- publication le 07/07/2022

A Pont de Claix, le 28 juin 2022

Le Maire,
Christophe FERRAR





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	AR_2022_071
Date de la décision :	2022-06-28 00:00:00+02
Objet :	Délégation de signature à Madame Christine VACHEZ – Responsable de service (Directrice du Pilotage, des Ressources et de la Démocratie Locale) et habilitation à agir en qualité de représentante du pouvoir adjudicateur ABROGE L'ARRETE n°007/2021
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique :	038-213803174-20220628-AR_2022_071-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213803174-20220628-AR_2022_071-AI-1-1_0.xml	text/xml	1069
Nom original :		
AR_2022_071questure_délégation_VACHEZ_adjudicateur.pdf	application/pdf	486037
Nom métier :		
99_AI-038-213803174-20220628-AR_2022_071-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	486037

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 juillet 2022 à 10h50min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 juillet 2022 à 10h50min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 juillet 2022 à 10h50min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 juillet 2022 à 10h50min18s	Reçu par le MI le 2022-07-07